



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mutation de policiers et gendarmes ultramarins pour lutter contre le trafic de stupéfiants

Question écrite n° 11042

Texte de la question

M. Joseph Rivière alerte M. le ministre de l'intérieur sur l'ampleur croissante du trafic de stupéfiants dans les territoires ultramarins et sur les moyens déployés pour y faire face. Les départements et collectivités d'outre-mer sont devenus des carrefours stratégiques pour le trafic international de drogue, surtout entre l'Amérique du Sud, les Caraïbes, l'Afrique et l'Europe. D'après les données de la douane française, plus de 12 tonnes de stupéfiants ont été saisies en outre-mer en 2023, principalement en Guadeloupe, Martinique, Guyane et Mayotte, ce que représente une augmentation de plus de 25 % par rapport à l'année précédente. En Guyane, le phénomène des « mules » sur les vols Cayenne-Orly reste très répandu, avec plus de 1 200 interpellations chaque année. Malgré les efforts des forces de police, de gendarmerie et des douanes, les ressources humaines et matérielles sont encore trop limitées. Le manque de personnel, l'obsolescence des équipements et la difficulté à garder les fonctionnaires dans ces territoires compliquent sérieusement l'efficacité de la lutte contre ces réseaux, comme le souligne un rapport sénatorial, qui relève que « la douane n'a pas de vedettes et n'a pas les moyens de lutter contre le trafic de drogues » en outre-mer. Dans un contexte où les trafics alimentent l'insécurité locale et fragilisent les jeunes, il est urgent de renforcer la présence des forces de l'ordre et des services douaniers. De plus, de nombreux fonctionnaires originaires d'outre-mer souhaitent retourner dans leur département d'origine pour aider à la sécurité de leur territoire. Cependant, les procédures de mutation sont encore rares et compliquées, ce qui prive les services locaux de personnel expérimenté et motivé par un fort ancrage local. Cette situation soulève des questions sur la stratégie du Gouvernement en matière de gestion des ressources humaines et de lutte contre les trafics. À La Réunion, la gendarmerie dispose d'environ 824 personnels et la police nationale d'environ 1 100 fonctionnaires, alors même que les saisies de stupéfiants explosent : près de 200 kg de drogues ont été interceptés en mer au large de l'île fin 2024 et les saisies de cocaïnes ont atteint plus de 80 kg sur la même période, soit une hausse de 67 % par rapport à 2023. Dans ce contexte, M. le député interroge M. le ministre sur les ressources supplémentaires que le Gouvernement prévoit d'allouer aux services de police, de gendarmerie et des douanes dans les territoires ultramarins, afin de lutter de manière efficace contre le trafic de stupéfiants. Il souhaite également savoir si le Gouvernement envisage de faciliter les mutations des fonctionnaires ultramarins vers leurs départements d'origine, dans le but de renforcer les effectifs locaux et d'améliorer la connaissance du terrain pour mieux combattre les réseaux criminels.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur est pleinement mobilisé pour préserver nos concitoyens des ravages du trafic de stupéfiants. C'est l'une des priorités du ministère. La proposition de loi visant à sauver la France du piège du trafic de stupéfiants, adoptée définitivement le 29 avril 2025, permet de mettre en œuvre des moyens plus efficaces pour lutter contre les trafiquants. L'action des unités territoriales de la gendarmerie nationale et des directions territoriales de la police nationale (DTPN), en synergie avec celle de l'Office anti-stupéfiants (OFAST) (rattaché à la direction nationale de la police judiciaire - DNPJ), s'inscrit dans une approche globale et prioritaire, visant à prévenir la consommation, démanteler les réseaux criminels et assécher les ressources financières des trafiquants. Sur le plan opérationnel, la gendarmerie nationale et la police nationale assurent un contrôle visible et dans la profondeur. Il se traduit d'une part, par une présence de voie publique pour dissuader les trafiquants et les consommateurs tout en obtenant du renseignement qui sera ensuite judiciarisé et d'autre part, par l'organisation

de contrôles réguliers des flux de circulation sur les axes routiers structurants et secondaires pour contrarier les trafiquants dans les déplacements et empêcher leur entreprise mortifère. En complément de cette action quotidienne, des opérations ciblées visent les zones particulièrement touchées par les trafics de stupéfiants. Elles combinent deux modes d'action, l'un à composante d'ordre public pour déstabiliser le segment intermédiaire des trafics, et l'autre à composante judiciaire portant sur la conduite d'investigations dans la profondeur, y compris en matière de lutte contre le blanchiment. Selon la complexité des procédures, des moyens nationaux d'investigation, de surveillance et d'intervention dont certaines compétences rares, sont affectés en appui des unités territoriales et en tant que de besoin. Ainsi, l'unité nationale de police judiciaire (UNPJ) de la gendarmerie, créée depuis le 1er septembre 2025, tient un rôle central dans la lutte contre la criminalité. Elle est en mesure de soutenir les unités locales par la projection de ressources complémentaires et particulièrement qualifiées. Les territoires ultra-marins bénéficient par ailleurs toujours de renforts tant en matière d'ordre public que de police judiciaire. Il convient également de rappeler la récente mise en place d'un l'état-major national de lutte contre la criminalité organisée (EMCO), rattaché à la DNPJ. À La Réunion, la direction territoriale de la police nationale (DTPN) a renforcé la division de l'investigation spécialisée du service territorial de police judiciaire (STPJ), en doublant les effectifs de la brigade des stupéfiants. En parallèle, plusieurs unités de soutien à la lutte contre le trafic de stupéfiants ont été développées au sein du STPJ : création d'une antenne OFAC (office anti-cybercriminalité), création d'une antenne du service interministériel d'assistance technique (SIAT), hautement spécialisé, qui permet d'accroître le niveau de compétence technique des services. Pour contrer l'usage croissant des technologies numériques, les forces de l'ordre mobilisent un réseau d'enquêteurs spécialisés dans les investigations numériques pour rechercher, saisir, exploiter les preuves numériques et enquêter dans le cyberspace. Enfin, les forces de sécurité diversifient leurs modes d'action afin de lutter contre cette menace, notamment sur le plan préventif. Elles renforcent notamment les actions de coopération internationale avec les pays voisins ainsi que les opérations de prévention, notamment au sein des établissements scolaires. Aussi, la réponse opérationnelle est renforcée par l'usage de matériels dédiés : radars de surveillance maritime en Martinique drones de longue portée, mise en place de contrôles 100 % des vols au départ de Guyane, de Martinique et de Guadeloupe. Un effort particulier est mis en œuvre dans les ports et les aéroports, avec le déploiement de scanners en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion. À La Réunion également, la DTPN et les douanes régionales ont mis en place depuis juin 2025 des « opérations de contrôle 100 % » à l'aéroport international Roland-Garros pour accroître la pression sur les trafiquants. En Martinique, la direction territoriale de la police nationale (DTPN) s'engage activement dans une surveillance renforcée des frontières aéroportuaires, et la police aux frontières a par exemple mené, en 2025, 20 opérations dites « 100 % contrôles » à l'aéroport, qui ont pour objectif de détecter le port et le transport de stupéfiants à l'arrivée et au départ de la Martinique. Peut également être cité le déploiement d'embarcations, particulièrement précieuses dans le cadre de la surveillance du trait de côte par les brigades nautiques, dont 2 doivent être créées par la gendarmerie dans le cadre du plan 239 brigades (Saint-Pierre en Martinique et Gourbeyre en Guadeloupe). En Martinique, la gendarmerie, sous l'autorité du préfet a mis en œuvre l'opération SCOTOPELIA, visant à contrôler le trait de côte pour endiguer le trafic inter îles. Le 24 janvier dernier, ce dispositif a ainsi permis la saisie de plus de 560 kg de cocaïne en cours de débarquement sur une plage, de nuit. La police nationale participe également à ces opérations « contrôle du trait de côte », ciblant des points de débarquement identifiés, pour lutter contre le trafic de stupéfiants, la prolifération des armes à feu et l'immigration clandestine. Ces opérations sont réalisées avec l'appui de drones et de l'antenne du RAID. Les expérimentations, l'acquisition et le renouvellement de ces matériels font l'objet d'une attention particulière. La question des ressources humaines constitue un volet essentiel de l'efficacité de l'action publique dans les territoires ultramarins. La gendarmerie nationale répond favorablement à la volonté exprimée par de nombreux ressortissants ultramarins de servir dans leur territoire d'origine en s'appuyant notamment sur la notion de lien particulier au territoire (LPT), critère objectif et non discriminatoire permettant d'adapter la durée de séjour outre-mer et de faciliter le maintien durable sur place de personnels connaissant la culture, les habitudes de vie et parfois les langues vernaculaires. Ce régime offre des avantages concrets, comme la possibilité d'un temps d'affectation plus long, pouvant atteindre jusqu'à 16 ans pour les sous-officiers, sous certaines conditions, ce qui permet de renforcer la continuité et la stabilité des effectifs locaux. Les militaires doivent justifier de ce lien (acte d'état civil, années de résidence, scolarité, activité professionnelle, connaissance des langues locales, etc.), et leurs demandes sont examinées par une commission avant décision du directeur du personnel. Par ailleurs, la gendarmerie a mis en place plusieurs dispositifs facilitant l'accès des personnels d'origine ultramarine aux emplois dans leur territoire, notamment la facilitation accordée à certains sous-officiers originaires pour rejoindre leur collectivité dès la fin de leur formation initiale, pratique particulièrement développée en Nouvelle-Calédonie,

à Mayotte et en Polynésie française. Le recrutement local est également renforcé grâce à sept centres de recrutement implantés en outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Réunion, Mayotte), au développement de la formation délocalisée des gendarmes adjoints volontaires (209 jeunes formés en 2024), ainsi qu'aux partenariats avec le service militaire adapté pour la préparation aux concours, dont une classe spécifique implantée à Mayotte a offert 17 places en 2025. Dans la police nationale, les demandes de mutation des gradés et gardiens de la paix sont classées notamment à partir d'un barème de points, et la justification de centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM) dans le territoire d'outre-mer concerné engendre bien entendu l'attribution de points spécifiques. Doit aussi être rappelé, pour la Polynésie française, le recrutement spécifique au titre du concours dans le corps de fonctionnaires de l'État pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF), qui permet la garantie d'un retour en Polynésie à l'issue de l'année de scolarité. S'agissant des officiers et commissaires originaires de l'outre-mer, ils peuvent demander à être affectés dans leur territoire d'origine à l'issue du premier poste. Par ailleurs, le recrutement de policiers adjoints permet de recruter des agents dans les territoires concernés. En tout état de cause, l'affectation outre-mer des fonctionnaires originaires de ces territoires constitue un point de vigilance. L'ensemble de ces leviers contribue au recrutement, au maintien et à la fidélisation de personnels expérimentés et motivés, tout en améliorant la connaissance du terrain, facteur clé dans la lutte contre les réseaux criminels organisés. Ainsi, tant sur le plan opérationnel que sur celui des ressources humaines, l'action de l'État vise à consolider durablement la capacité de réponse des forces de sécurité dans les outre-mer, en tenant compte des spécificités géographiques, criminelles et sociales de chaque territoire, afin de lutter de manière toujours plus efficace contre les trafics de stupéfiants et les réseaux criminels qui les alimentent.

Données clés

Auteur : [M. Joseph Rivière](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11042

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2025](#), page 9254

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2026](#), page 1926